

Plan **D'AMÉNAGEMENT FORESTIER**



*Le Groupement forestier
de Nicolet-Yamaska inc.*

9500, boulevard du Parc industriel
Bécancour (Secteur Sainte-Gertrude) Québec
G9H 3P2

Tél.: 819-297-2384
Télec.: 819-297-2545
Courriel : gfnny@gfnny.ca
Site Internet : www.gfnny.ca



Le Groupement forestier de Nicolet-Yamaska Inc.

Plan d'aménagement forestier

1742122110355

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

NOM:	76, RANG 8 N
ADRESSE:	ST-ROSAIRE, QC
VILLE:	G0Z-1K0
CODE POSTAL:	
TEL:	
No. PRODUCTEUR:	00000005995
REPR. AUTORISÉ:	

OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés

1- LOCALISATION DE LA SUPERFICIE A VOCATION FORESTIÈRE

Propriété numéro : 01
No. de producteur forestier: 000000005995
Municipalité régionale de comté (MRC): ARTHABASKA Code: 390
Municipalité : ST-ROSAIRE Code: 39145
Cadastre: BULSTRODE Code: 0276

Unité d'évaluation	No. du lot	Rang	Zone	Sup. tot. approx.	Sup. à vocation for. approx.	
1808-58-3560	486-5	RANG VIII	08	V:vert	0,9	0,0
1808-58-3560	486P	RANG VIII	08	V:vert	40,1	40,1
					41,0	40,1

2-OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

<input checked="" type="checkbox"/>	Production forestière	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la faune
<input type="checkbox"/>	Production d'arbre de Noël	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation à des fins récréatives
<input type="checkbox"/>	Acériculture		

Remarques: Les travaux indiqués dans ce plan d'aménagement ne disponibilisent pas une aide financière ni ne remplace l'obligation d'obtenir un permis de coupe suivant les règlements de la M.R.C.

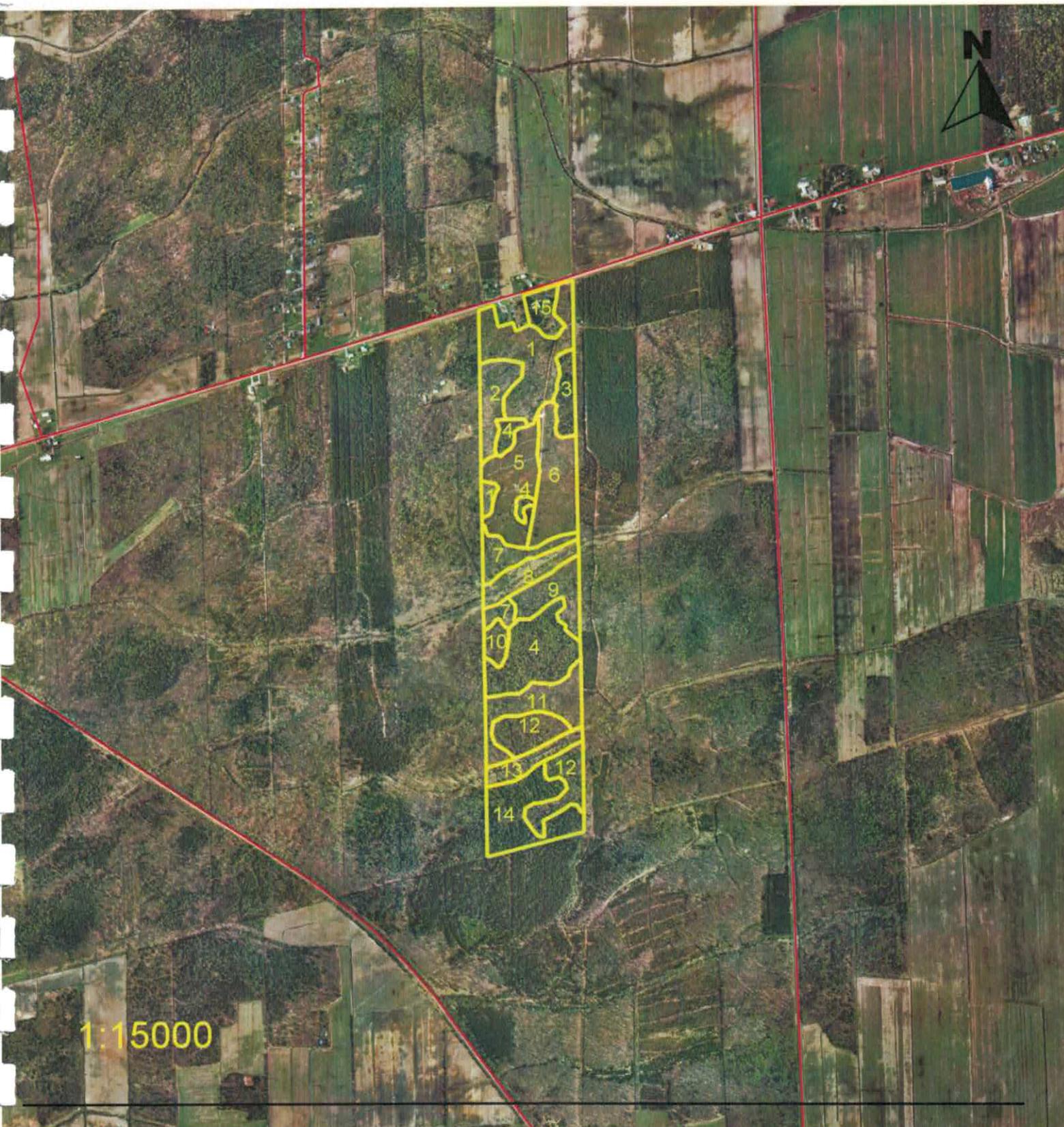
Les peuplements 3 à 6 et 8 à 13 ou une partie de ceux-ci sont situés en zone sensible soit le long d'un cours d'eau ou cartographiée comme milieu humide par le ministère de l'environnement. Conserver les bandes de protections adéquates, respecter la réglementation en vigueur (milieu humide) et éviter de perturber l'écosystème fragile. Des données plus exhaustives seront possiblement nécessaires afin d'effectuer des travaux d'aménagement forestier.

3- Description de la forêt / cartographie

No. producteur forestier :000000005995

Propriété no. : 01

Carte forestière



Numéro de la carte forestière

31101SE

Numéro de la photo aérienne:

Q91160-145

Échelle

1\15000

Zone sensible

Les peuplements 3 à 6 et 8 à 13 ou une partie de ceux-ci sont situés en zone sensible soit le long d'un cours d'eau ou cartographiée comme milieu humide par le ministère de l'environnement. Conserver les bandes de protections adéquates, respecter la réglementation en vigueur (milieu humide) et éviter de perturber l'écosystème fragile. Des données plus exhaustives seront possiblement nécessaires afin d'effectuer des travaux d'aménagement forestier.

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES ET REMARQUES

No. du producteur forestier: 00000005995 Propriété no. 01

Description sommaire					Peuplements		Remarques	
No. peup.	Type de peuplement Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	classe Hauteur (m)	Âge (ans)			Travaux
01	Feuillus d'essences intolérantes ERR/BOI/PEG/SAB/ /	5,4	C	15	Ji			Densité variable. PEG de bonne qualité par ilots. Plusieurs beaux BOP. Régénération de SAB par secteurs.
02	Feuillus d'essences intolérantes PEG/ERR/BOG/BOI/ /	1,9	B	17	50			Régénération de SAB s'installe. Bon site. Plusieurs PEG matures.
03	Pessière à épinette EPN/ERR/PET/BOG/ /	1,1	C	15	50			Ce peuplement est cartographié comme milieu humide par le ministère de l'environnement, zone sensible, travaux d'aménagement forestier restreints.
04	Mélèzin à mélèze MEL/EPN/BOG/SAB/ /	5,2	C	10	20			Bonne répartition des tiges sur le terrain dans l'ensemble et bons résultats de l'éclaircie précommerciale. Présence de blessures causées par le porc-épic sur un secteur. Milieu humide, zone sensible.
05	Plantation d'épinettes 2005 EPB/EPN/MEL/BOG/ERR/	3,7		2	10			L'EPN est très belle avec une excellente croissance. L'EPB est plus petite et a un taux de survie adéquat. Le feuillu est en progression. Une partie du peuplement cartographiée milieu humide, zone sensible.
06	Plantation de résineux 2004 PIR/EPB/MEL/BOG/PEG/	3,9		3	10			Le PIR est très beau avec une bonne croissance et un bon taux de survie. L'EPB est plus petite et a un taux de survie inférieur au PIR. Le feuillu est en progression.
07	Erablière rouge ERR/PET/PEG/BOG/BOI/	2,0	C	15	40			La qualité du peuplement est moyenne. Peu de régénération.
08	Feuillus d'essences intolérantes ERR/BOG/PET/AUR/ /	1,7	D	15	40			Ce peuplement est traversé par un cours d'eau et est cartographié comme milieu humide par le ministère de l'environnement, zone sensible, travaux d'aménagement forestier restreints.
09	Feuillus d'essences intolérantes ERR/PET/BOG/ / /	2,2	B	15	40			La qualité du peuplement est moyenne. Peu de régénération. Ce peuplement est cartographié comme milieu humide par le ministère de l'environnement, zone sensible, travaux d'aménagement forestier restreints.
10	Feuillus d'essences intolérantes PET/ERR/BOG/PEG/ /	0,7	D	15	30			Ce peuplement est cartographié comme milieu humide par le ministère de l'environnement, zone sensible, travaux d'aménagement forestier restreints.

Superficie totale: 27,8 hectares

Source:

photographie aérienne
 carte forestière régionale
 vérification sur le terrain
 Classes de densité du couvert forestier: A(forte) B(normale) C(faible) D(très faible)

classes de hauteur

2- 1 à 3 mètres
 5- 4 à 6 mètres
 8- 7 à 9 mètres
 11-10 à 12 mètres
 etc...

Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
 Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
 Volume: 1 m3 app. = 0.28 cordes 4' (cd)
 1 m3 app./ha = 0.11 cdl/ac

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES ET REMARQUES

No. du producteur forestier: 00000005995 Propriété no. 01

Description sommaire				Remarques			
No. peup.	Type de peuplement Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	classe Hauteur (m)	Âge (ans)	Peuplements	Travaux
11	Feuillus d'essences intolérantes ERR/BOG/PET/ / /	3,0	C	12	30	Ce peuplement est cartographié comme milieu humide par le ministère de l'environnement, zone sensible, travaux d'aménagement forestier restreints.	Peuplement de faible qualité. Un inventaire devra être effectué afin de s'assurer que le traitement correspond aux normes. Drainage à améliorer.
12	Feuillus d'essences intolérantes ERR/PET/SAB/ / /	3,9	C	17	50	Une partie du peuplement est cartographié comme milieu humide par le ministère de l'environnement, zone sensible, travaux d'aménagement forestier restreints.	Les PET et SAB sont matures et à récolter en protégeant la régénération d'ERR et SAB. Une régénération de SAB s'installe. L'ERR est de qualité adéquate.
13	Feuillus d'essences intolérantes PED/PET/ERR/ / /	1,3	C	17	50	Ce peuplement est traversé par un cours d'eau, zone sensible, travaux d'aménagement forestier restreints.	
14	Feuillu intolérant à sapin à dom. rés SAB/ERR/PET/EPB/MEL/	4,1	C	17	50	Plusieurs SAB et PET matures. Régénération de SAB variable mais pourrait s'installer facilement suite à la récupération des tiges matures.	Densité trop faible pour bénéficier d'une aide financière pour la réalisation des travaux.
15	Residentiel / / / / /	0,9					

Superficie totale: 41 hectares

Source: photographie aérienne carte forestière régionale vérification sur le terrain inventaire forestier

Classes de densité du couvert forestier: A(forte) B(normale) C(faible) D(très faible)

100% 80% 60% 40% 25%

Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
 Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
 Volume: 1 m3 app. = 0.28 cordes 4' (cd)
 1 m3 app./ha = 0.11 cd/ac

classes de hauteur

2- 1 à 3 mètres
 5- 4 à 6 mètres
 8- 7 à 9 mètres
 11- 10 à 12 mètres
 etc...

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 00000005995 Propriété no.: 01

No.peup	Type de peuplement	Travaux	Superf.	Priorité
01	Feuillus d'essences intolérantes	Coupe jardinatoire. C'est la récolte périodique d'arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement inéquien pour l'amener à une structure jardinée équilibrée ou maintenir une telle structure.	3,0	3
02	Feuillus d'essences intolérantes	Dans ce peuplement de feuillus de faible valeur situé sur un site riche, le traitement consistera à créer des ouvertures dans le couvert forestier qui seront favorables à un reboisement avec des feuillus nobles.	1,9	1
05	Plantation d'épinettes 2005	Entretien de plantation. Ce traitement consiste à dégager les jeunes plants de la végétation ligneuse et/ou herbacée qui les oppriment.	1,5	2
06	Plantation de résineux 2004	Entretien de plantation. Ce traitement consiste à dégager les jeunes plants de la végétation ligneuse et/ou herbacée qui les oppriment.	2,0	2
07	Erablière rouge	Coupe jardinatoire. C'est la récolte périodique d'arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement inéquien pour l'amener à une structure jardinée équilibrée ou maintenir une telle structure.	1,0	3
09	Feuillus d'essences intolérantes	Dans ce peuplement de feuillus de faible valeur situé sur un site riche, le traitement consistera à créer des ouvertures dans le couvert forestier qui seront favorables à un reboisement avec des feuillus nobles.	1,2	1
11	Feuillus d'essences intolérantes	Coupe de conversion. Ce traitement consiste à couper un peuplement de peu de valeur commerciale. Une préparation de terrain sera nécessaire afin de rendre le terrain apte à la mise en terre des plants.	3,0	1

URGENCE DU TRAITEMENT

Priorité 1: Très (0 - 2 ans)

Priorité 2: Assez (3 - 5 ans)

Priorité 3: Peu (6 - 10 ans)

Notes:

- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux.

6-REMARQUES

Le plan d'aménagement vous donne de l'information sur l'état actuel de votre propriété. Alors, avant de réaliser des travaux sylvicoles (coupes, reboisement, préparation de terrain, etc...) bénéficiant d'une aide financière, il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier à l'emploi du Groupement Forestier sans quoi, le Groupement Forestier Nicolet-Yamaska Inc. se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Egalement, le Groupement Forestier de Nicolet-Yamaska Inc. ne se tient pas responsable des travaux de drainage, si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier à l'emploi de cet organisme.

7-ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier:

- * de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- * de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais que mon plan d'aménagement forestier reflète les informations fournies par le conseiller forestier lors de notre rencontre.

2012-02-18

Date

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à

Ce plan est valide jusqu'au 12/02/2022 inclusivement.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme au règlement numéro 4 du 1 avril 1997 de l'Agence Forestière des Bois-Francs.


Signature de l'ingénieur forestier

02-004
Numéro de permis de l'OIFQ

16/02/2012
Date

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par: ERIC FRIGON

Conseiller forestier

Groupement Forestier Nicolet-Yamaska Inc.
9500, boul. Parc Industriel
Bécancour, Qc
G9H-3P2
tel: (819) 297-2384 fax: (819) 297-2545

Plan d'aménagement forestier
1742122110355

RENSEIGNEMENTS UTILES

FACTEURS DE CONVERSION

LONGUEUR

1 ARPENT	= 191,835 pieds = 58,471 mètres = 10 perches
1 POUCE	= 2,54 cm (centimètres)
1 PIED	= 12 pouces = 30,48 cm (centimètres)
1 MILLE	= 5 280 pieds = 1 609,344 mètres = 27,524 arpents
1 MÈTRE	= 39,37 pouces = 3,281 pieds
1 KILOMÈTRE	= 3 280,84 pieds = 1 000 mètres = 0,621 mille

SUPERFICIE

1 ARPENT ²	= 36 800,67 pieds ² = 0,845 acres = 0,342 hectare
1 ACRE	= 43 560 pieds ² = 1,184 arpent ² = 0,405 hectare
1 HECTARE	= 100 mètres x 100 mètres = 10 000 mètres ² = 2,925 arpents ² = 2,471 acres
1 MILLE ²	= 640 acres = 258,999 hectares = 2,590 kilomètres ²

La virgule (,) indique les décimales
Note : Certaines décimales ont été arrondies

VOLUME

1 CORDE 4'	= 128 pieds ³ apparent = 3,625 mètres ³ apparent = 2,33 mètres ³ solide (environ) = 0,43 mpmp (environ) = 0,55 corde 8' (environ)
1 CORDE 8'	= 1,85 corde 4' (environ)
1 MÈTRE ³ SOLIDE	= 0,43 corde 4' (environ)
1 MPMP	= 2,3 cordes 4' (environ)
1 TONNE MÉTRIQUE	= 1 000 kilogrammes
1 TONNE	= 2 000 livres

SCIAGE : TABLE DE « ROY »

CONTENU EN PIED MESURE DE PLANCHE (PMP)

LA LONGUEUR EN PIED

	8	10	12	14	16	18	20
4	4	5	5	6	7	8	9
5	6	8	10	11	13	14	16
6	10	13	15	18	20	23	25
7	14	18	22	25	29	32	36
8	20	25	29	34	39	44	49
9	26	32	38	45	51	58	64
10	32	41	49	57	65	73	81
11	40	50	60	70	80	90	100
12	48	61	73	85	97	109	121
13	58	72	86	101	115	130	144
14	68	85	101	118	135	152	169
15	78	98	118	137	157	176	196
16	90	113	135	158	180	203	225
17	102	128	154	179	205	230	256
18	116	145	173	202	231	260	289
19	130	162	194	227	259	292	324
20	144	181	217	253	289	325	361
21	160	200	240	280	320	360	400
22	176	221	265	309	353	397	441
23	194	242	290	339	387	436	484
24	212	265	317	370	423	476	529
25	230	288	346	403	461	518	576

DIAMÈTRE AU FIN BOU EN POUCE

CODE DES ESSENCES

AUR	Aulne
BOG	Bouleau gris
BOJ	Bouleau jaune
BOP	Bouleau à papier
CAC	Caryer cordiforme
CAR	Charme de Caroline
CET	Cerisier tardif
CHR	Chêne rouge
CRA	Aubépine
EPB	Épinette blanche
EPN	Épinette noire
EPO	Épinette de Norvège
EPR	Épinette rouge
ERE	Érable à épis
ERG	Érable à Giguère
ERP	Érable de Pennsylvanie (Bois barré)
ERR	Érable rouge (plaine)
ERS	Érable à sucre
FRA	Frêne d'Amérique
FRN	Frêne noir (frêne gras)
FRP	Frêne de Pennsylvanie
HEG	Hêtre
MEL	Mélèze laricin
MAS	Pommier
NEM	Némophante mucroné
NOC	Noyer cendré
ORA	Orme d'Amérique
ORR	Orme rouge
OSV	Ostryer de Virginie
PEB	Peuplier baumier
PED	Peuplier à feuilles deltoïdes
PEG	Peuplier à grandes dents
PEH	Peuplier hybride
PET	Peuplier faux-tremble (tremble)
PIB	Pin blanc
PIG	Pin gris (cyprès)
PIR	Pin rouge
PIS	Pin sylvestre
PRP	Cerisier de Pennsylvanie (petit merisier)
PRU	Pruche de l'est
PRV	Cerisier de Virginie (cerisier à grappes)
SAB	Sapin baumier
SAL	Saule
SOA	Sorbier (cormier)
THO	Thuya occidental (cèdre)
TIL	Tilleul d'Amérique (bois blanc)